



Le Traquet oreillard est une des espèces de passereau les plus rares de France. Il a été récemment classé « En Danger » sur la liste rouge des oiseaux de France.

Valeur patrimoniale

■ Statut européen :

Convention de Berne (annexe II)
Liste rouge Europe : (SPEC 2)

■ Statut national :

Liste rouge : En Danger

■ Statut régional :

Liste rouge : Vulnérable

Répartition

■ En Europe :

Niche principalement en Espagne et au Portugal (0,5-0,6 Million de couples). Les populations de Grèce et des Balkans sont plus faibles. L'espèce est rare en Italie.

■ En France et en LR :

En limite Nord de l'aire de répartition mondiale de l'espèce, la population française se limite au pourtour méditerranéen. Peu commun en PACA, le Languedoc-Roussillon abrite plus de 80% de la population nationale. Deux noyaux principaux sont connus en région : les Albères et les Corbières. Ailleurs, l'espèce est présente de façon localisée dans certains vignobles des Corbières, du Fenouillèdes et sur le Causse de Thuir.

■ Sur le site :

cf. carte ci-après

Espèce patrimoniale nicheuse sur le site « Massif des Albères »

A278

Traquet oreillard

Oenanthe hispanica – Colit ros

Nombre de couples sur le site : 15-20

Morphologie et chant

Le Traquet oreillard est un petit passereau facilement reconnaissable à son plumage globalement blanc et noir. Le ventre et la poitrine sont blanc pur ; les ailes sont noires et le dos est blanc/chamois. Le masque noir sur l'œil (forme hispanica) ajoutée à une bavette noire (forme stapazin) est typique. Comme tous les traquets, la queue blanche se termine par un « T » noir inversé. Le chant protège assez loin. Il s'agit d'une phrase grave, peu mélodieuse, composée d'une succession de notes « rocailleuses ».

Ecologie de l'espèce

- **Habitat** : Végétation herbeuse rase typique des milieux méditerranéens, en particulier les pelouses à Brachypode rameux et vignobles de coteaux. Egalement les zones rocheuses ou parsemées de murets de pierre sèche.
- **Alimentation** : Petits arthropodes capturés au sol.
- **Reproduction [avril-juillet]** : Niche au sol, sous une touffe d'herbe ou un buisson, à l'abri des vents dominants
- **Migration** : L'espèce est migratrice transsaharienne. Elle est de retour sous nos latitudes en avril, parfois dès fin-mars. Dès le début du mois d'août, l'espèce se fait très discrète et entame rapidement sa migration vers l'Afrique.

Habitats utilisés sur le site

Strictement inféodée aux pelouses sèches et maquis bas, le Traquet oreillard est présent sur la moitié la plus orientale du site. Il est assez fréquent sur les crêtes, les versants très arides et les vignobles de Banyuls et de Cerbère. Les incendies sont favorables à l'espèce en créant des habitats favorables durant une douzaine d'années. Aucune observation n'a été faite à l'ouest du Col de Banyuls qui semble constituer la limite occidentale de sa répartition dans les Albères.

Effectifs nicheurs et tendance démographique sur le site

On peut estimer la population de Traquet oreillard nichant sur le site Natura 2000 à 15-20 couples. Selon toute vraisemblance, et malgré le manque de données précises, l'espèce y est probablement en régression, comme dans les Corbières et en Catalogne espagnole (-20% entre 1980 et 2000).

Menaces pesant sur l'espèce et ses habitats

- **Fermeture du milieu** (embuisonnement naturel et progressif des pelouses sèches et maquis bas)

Etat de conservation

■ En France :

La fermeture progressive des pelouses sèches méditerranéennes a conduit à une forte régression du Traquet oreillard dans la région PACA. De même, plus récemment, une diminution notable (-31%, non significatif) a été notée dans les Corbières entre 1995 et 2009.

	Effectif (en couples)	%
Effectif européen	0,5-0,8 Million	-
Effectif français	400-700	<1%
Effectif départemental	150-250	35 à 40%

■ Sur le site :

L'état de conservation du Traquet oreillard et de ses habitats sur la ZPS peut être qualifié de « moyen ».

Etudes à développer

■ Des recherches spécifiques pourraient être menées afin de quantifier le taux de prédation sur les nids de l'espèce.

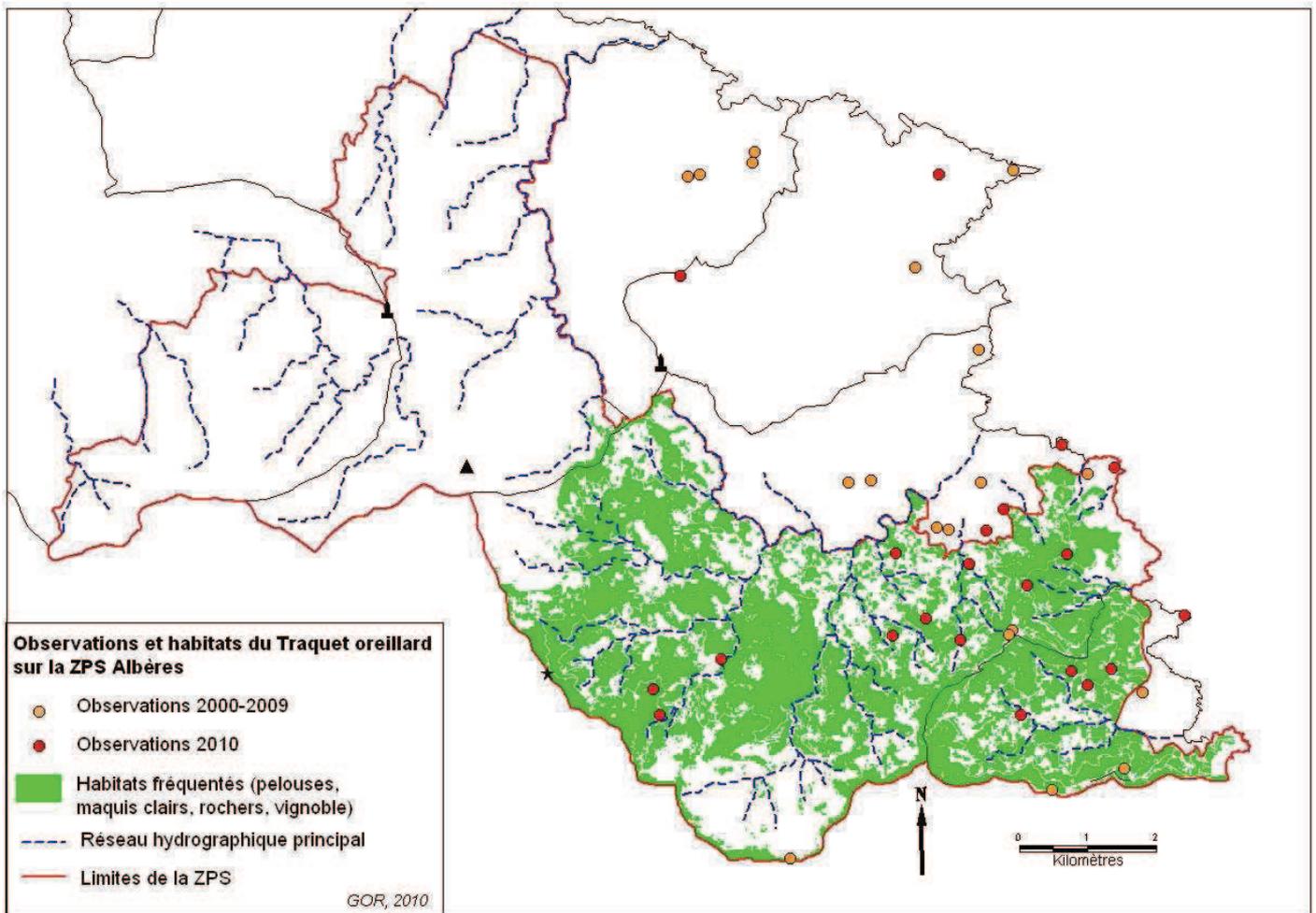
- **Prédation par les animaux domestiques** (chiens, chats)
- **Dérangement anthropique** (une forte fréquentation humaine peut ponctuellement affecter la productivité des couples)
- **Traitements phytosanitaires** (qui influe sur ses ressources alimentaires printanières : les insectes)
- **Destruction de son habitat**

Mesures de gestion favorables

- **Limiter la fermeture du milieu** (entretien et restauration des zones ouvertes par débroussaillage ou brûlage dirigé)
- **Canaliser la fréquentation humaine** sur les sites où elle est importante (côte rocheuse)
- **Interdire la divagation des chiens domestiques**
- **Prendre en compte les habitats du Traquet oreillard dans tout projet d'aménagement**
- **Limiter les traitements phytosanitaires**

Responsabilité du site

Non évaluée (espèce non listée en Annexe I de la Directive Oiseaux). Au vu des faibles effectifs français, la responsabilité du site Natura 2000 « Massif des Albères » est importante pour cette espèce.



Bibliographie indicative

BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004 – HERRANDO S., 2004 - GARRIGUE J., 2006 - GILOT F. *et al.*, 2010 – JACQUET K., 2006 - MERIDIONALIS, 200- - MERIDIONALIS, 2009 – PRODON, 1988.